

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE **DESAIX-66**

Brigade de
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
1008/1990

BORDEREAU D'ENVOI
CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE **LA PROCÉDURE**
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
— NUMÉRO INDiqué CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80307259

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
Le 5 novembre 1990

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENTAL)

ENQUÊTE
☒ PRÉLIMINAIRE ☐ FLAGRANT DÉLIT ☐ COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE
PHÉNOMÈNE D'OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse.
2	- Procès-verbal d'audition de J
3	- Procès-verbal d'audition de R
4	- Procès-verbal d'audition de C
5	- Croquis descriptif du phénomène.

☐ SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

☐	1	M. le Préfet de l'Yonne à
☐	1	M. le Procureur de la République à
☐	1	M. le Général commandant la région aérienne à
☒	2	Direction générale de la Gendarmerie à
☐	1	AUX ARCHIVES

☐ LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR **DESAIX-66**
LE
Cd1

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1008/1990

PROCÉDURE
D'ENQUÊTE PRELIMINAIREPROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE

N° PIÈCE

1

N° FEUILLET

1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES} vingt novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix, nous trouvant au bureau de
notre brigade,

nous soussigné(s) ^{NOUS TROUVANT A (LIEU)} , Gendarme, Officier de police judiciaire de la compagnie
, en résidence à ,

Vu les articles 15 à 19 et 75 à 78 du Code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

Ce jour 5 novembre 1990 à 19 heures, alors que nous quittons nos locaux de service pour nous rendre à notre logement de fonction distant de quelques dizaines de mètres, nous sommes amenés à constater un phénomène aérien hors du commun.

CONSTATATIONS

Circonstances atmosphériques :

Il fait nuit, le ciel est dégagé et les étoiles sont nettement visibles. Il n'y a aucun vent au sol, la vallée est prise par le brouillard.

Apparition du phénomène :

Alors que notre regard se porte à l'horizon Ouest du ciel, nous constatons qu'une nuée de petites lumières groupées laissant derrière elles une légère traînée lumineuse, se dirige vers nous.

Ces lumières, comparables dans leur intensité lumineuse à celles d'un avion, progressent sur une trajectoire régulière et rectiligne en direction de l'Est. Leur vitesse est constante et comparable également à celle d'un avion. Une minute environ s'écoulera entre leur apparition à l'horizon Ouest et leur disparition à l'horizon Est. L'altitude, difficilement appréciable de nuit est estimée arbitrairement à 2000 mètres et semble également constante. Tous les points lumineux restent à distance constante les uns des autres. (voir croquis pièce n°1008/5)

Description des points lumineux :

Deux groupes de lumières constituent l'ensemble. Le premier, composé de trois lumières fixes de couleur blanche disposées en triangle équilatéral, pointe en avant, précède l'ensemble. Le second, composé d'une vingtaine de lumières de couleur orangée laissant chacune une traînée lumineuse derrière elle, suit et encadre le premier dans une formation groupée.

Certaines lumières orangées clignotent régulièrement, de façon semblable à celles d'un avion. Les lumières blanches ont une intensité lumineuse légèrement supérieure à celle des lumières orangées.

Alors que le phénomène passe à notre zénith et que nos yeux s'accoutument à la pénombre, nous distinguons les contours imposants d'un objet non identifiable dont chaque lumière blanche matérialise la pointe d'un "fuse-lage". Les contours arrières se fondent progressivement dans le noir du ciel ne permettant pas, de la sorte, une appréciation exacte de ceux-ci. Ce flou semble dû à la "fumée" grise succédant aux traînées lumineuses de chaque lumière, et comparable à celle laissée par le réacteur d'un avion de ligne.

Nous estimons la longueur de l'objet ainsi aperçu à un kilomètre environ, ceci restant lié à l'exactitude de l'altitude estimée. A l'issue de son passage, le phénomène a laissé pendant quelques minutes, une traînée grise

I.O.P.I.

90307259

dans le ciel, d'une largeur égale à celle de l'ensemble lumineux.

ENQUETE

Quelques minutes après la manifestation de ce phénomène, ainsi que le lendemain, plusieurs personnes ont signalé téléphoniquement à notre unité en avoir été témoin.

Il s'agit de Mrs. A. et C. demeurant tous deux au , situé à un kilomètre deux cent cinquante au Sud-Est de la commune de et J. , demeurant à et ancien maire de cette commune, située à sept kilomètres à l'Est Nord-Est de . D'autres personnes ont été témoin de ce phénomène mais celles-ci ne se sont pas faites connaître de notre unité.

Entendues à leur domicile, ces trois personnes nous ont décrit le phénomène en apportant un certain nombre de précisions identiques ou très proches, sans s'être préalablement concertées. Les témoignages sont donc formels sur le sens de déplacement et ses caractéristiques et sur la description générale du phénomène. Quelques divergences se sont senties sur l'intensité des lumières observées ainsi que sur le groupe de lumières précédant l'ensemble pour lequel certains ont vu une seule lumière très intense et d'autres, trois lumières disposées en triangle. La vitesse ainsi que l'altitude, en raison de la nuit, ont été évaluées de façon très différente selon le témoin mais en aucun cas n'ont pu être estimées avec certitude.

(pièces n°1008/2, 3 et 4)

CLOTURE

De nos constatations et de l'enquête effectuée, il ressort que le phénomène s'étant manifesté le soir du 5 novembre 1990 dans le ciel, phénomène également observé en divers points du pays selon les journaux télévisés et la presse écrite, ne peut en aucun cas être assimilé à un phénomène naturel tel que météores ou retour sur terre d'objet quelconque placé en orbite de la terre. Il semble cependant que l'altitude de ce phénomène ne puisse être déterminée qu'en fonction de son heure d'observation dans les divers points du territoire national où il a été aperçu, ce paramètre étant indispensable pour déterminer les autres.

Le clignotement régulier de certains points lumineux observés ce soir là et l'absence de détection radar par les bases militaires nationales font de ce phénomène un mystère.

Fait et clos à , le 21 nov. 1990

1^{er} C.P.J.,

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1008/1990

0307259/1
2 1/2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour quatorze novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix, à dix neuf heures, nous trouvant au bureau de notre unité,

nous soussigné(s) A , Gendarme, Officier de police judiciaire de la compagnie d' , en résidence à ,

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de procédure pénale, du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

J , 69 ans, retraité,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant à , qui nous déclare à 19 heures 05 :

"Le lundi 5 novembre 1990 à 19 heures 05, j'ai été témoin d'un phénomène aérien bizarre. C'est mon frère G qui en a également été témoin qui me l'a fait remarquer. Il faisait nuit mais on distinguait des étoiles. Lorsque le phénomène est apparu à l'horizon Ouest-Sud-Ouest, mon frère m'a appelé. Lorsque je suis sorti, le phénomène avait parcouru à peine un quart de la distance totale durant laquelle nous l'avons observé. Nous avons donc eu le temps de détailler son aspect.

Il s'agissait d'un phénomène lumineux qui se déplaçait à vitesse constante et de façon rectiligne tant horizontalement que latéralement. Le phénomène était composé d'une dizaine de lumières d'intensité fixe mais différentes les unes des autres. Trois premières lumières disposées en triangle équilatéral précédaient l'ensemble. Elles avaient l'intensité lumineuse d'une étoile ou à peine supérieure. A l'arrière de ce triangle, une lumière beaucoup plus vive et volumineuse, comparable à cinq ou six étoiles l'une contre l'autre, filait à la même vitesse. Cette boule était de couleur dorée. Derrière cette boule, un groupe de petites lumières un peu plus lumineuses que les trois premières ou plus exactement, nettement plus lumineuses, fermaient la marche de l'ensemble. Au total, j'évalue, tout confondu, à une dizaine l'ensemble de lumières, sans pour cela être précis sur le nombre exact. Toutes ces lumières, sauf les trois premières, étaient suivies d'une trace lumineuse qui matérialisait leur trajectoire rectiligne. Toutes ces lumières sont restées d'un éclat constant jusqu'à leur disparition à l'horizon Est-Nord-Est. J'évalue la vitesse de déplacement de l'ensemble à celle d'un avion de ligne. Je ne peux évaluer correctement le temps durant lequel j'ai pu observer ce phénomène mais je dirais, tout à fait arbitrairement un peu plus d'une minute. Je n'ai parlé de ce phénomène qu'à deux ou trois personnes, mais elles ont ri, par contre, je n'ai parlé à personne qui ait également vu le phénomène, si ce n'est mon frère. Je dois également vous signaler que je n'ai entendu aucun bruit à ce moment là et que lorsque le phénomène a disparu, il est resté dans le ciel une trainée légèrement rosée sur une largeur équivalente à l'ensemble des lumières. Cette trainée a disparu progressivement dans le sens de déplacement du phénomène, quelques minutes plus tard. Ne pouvant objectivement évaluer l'altitude de l'ensemble, je ne peux évaluer ses dimensions. A ce moment là, nous n'avions pas encore

La personne entendue,
(a signé au carnet de déclarations)

L.O.P.J.

pris notre repas du soir.

J'ai entendu parler de ce phénomène à la télévision, le lendemain et c'est la raison pour laquelle je vous ai avisé. J'ai d'ailleurs regardé toutes les émissions de télévision qui se rapportaient à cette affaire.

Le 14 novembre 1990 à 17 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration et des renseignements d'état-civil ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue,
(a signé au carnet de déclarations)

L'O.P.J.,

-E-E-E-E-E-

90307059

1008/1990

PROCÉDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIREPROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour dix sept novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix, à dix-sept heures quinze,
nous trouvant à son domicile,
nous soussigné(s) A , Gendarme, Officier de police judiciaire de la compagnie
, en résidence à ,
16 à 19 et 75 à 78
vu les articles du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

R , 30 ans, sans profession,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant à , qui nous déclare à 17H20 :

"Le 5 novembre 1990, vers 19 heures, alors que je sortais de l'hôtel du , j'ai aperçu un phénomène étrange dans le ciel. Il faisait nuit mais le ciel était dégagé car on voyait les étoiles. J'ai aperçu le phénomène lumineux alors qu'il était à notre zénith. Le groupe de lumières que j'ai aperçu, se déplaçait à allure régulière dans le sens Sud-Ouest, Nord-Est et de façon rectiligne, ainsi qu'à altitude constante. Je ne peux absolument pas évaluer l'altitude car le volume était également difficilement appréciable. Du moment où j'ai aperçu les lumières, au moment où elles ont disparu, je pense qu'il a dû s'écouler une minute environ.

Ce phénomène était donc composé de nombreuses petites lumières dont j'estime le nombre à vingt environ. Elles restaient à distance constante les unes des autres et l'ensemble se déplaçait à une vitesse nettement supérieure à celle d'un avion de ligne. Je ne peux cependant évaluer exactement celle-ci. Sur l'ensemble, trois lumières disposées en triangle, pointe en avant, étaient en tête. Ces trois lumières étaient de couleur blanche et fixe. La première était nettement plus lumineuse que les deux autres. Les autres lumières, disposées en retrait des trois premières étaient moins lumineuses et de couleur orangée. Il me semble même qu'il y en avait de plusieurs couleurs mais elles clignotaient de façon régulière mais indépendamment les unes des autres. Je n'ai distingué aucune forme derrière ces lumières. Derrière l'ensemble, une traînée blanche, semblable à celle laissée par les avions et de dimension égale à celle de l'ensemble des lumières, apparaissait. Aucun bruit n'était audible au passage de ce phénomène. J'ai parlé de ce phénomène à plusieurs personnes mais une seule en avait également été témoin. Cette personne semblait avoir vu la même chose que moi. J'ai également entendu parler de ce phénomène à la télévision. Je n'ai jamais été témoin de ce genre de phénomène dans le passé. Au début, j'ai pensé qu'il s'agissait de plusieurs avions mais n'ayant entendu aucun bruit et ayant pu observer suffisamment le phénomène, il est certain qu'il ne s'agissait pas d'avions.

Le 17 novembre 1990 à 18 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration et des renseignements d'état-civil ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue,
(a signé au carnet de déclarations)

P.O.P.J.,

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

1008/1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

307259/3
N° PAGE 4 N° FEUILLET 1/2

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour dix neuf novembre mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix, à dix huit heures quinze,
nous trouvant à son domicile,nous soussigné(s) A , Gendarme, Officier de police judiciaire de la compagnie
, en résidence à ,

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C 42 ans, imprimeur,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant à , qui nous déclare à 18H20 :

"Le 5 novembre 1990, vers 19 heures, alors que je circulais dans mon véhicule en direction de mon domicile et que je venais de , j'ai remarqué dans le ciel, face à moi, un phénomène lumineux. Ces lumières venaient donc de l'Ouest et je me suis arrêté. Je suis descendu de mon véhicule pour les observer car cela me semblait un peu particulier. J'ai même éteint le moteur de mon véhicule. A ce moment là, il faisait nuit mais le ciel était étoilé. Le phénomène se déplaçait en silence, de manière ordonnée et de façon rectiligne. Son altitude m'a semblé constante et tous les éléments lumineux semblaient garder des distances régulières entre eux. Je ne suis pas en mesure de déterminer l'altitude de ce phénomène. Ne pouvant déterminer ce paramètre, il est difficile d'évaluer son envergure. Entre le moment de son apparition et sa disparition, j'ai dû observer ces lumières pendant une minute environ.

Ce phénomène était donc composé de plusieurs lumières dont j'estime le nombre entre 15 et 20. Ces lumières étaient groupées dans une formation légèrement triangulaire, pointe en avant. Une de ces lumières, beaucoup plus lumineuse que les autres, était presque à la tête de l'ensemble. Ces lumières n'avaient pas toutes la même couleur mais la principale était nettement blanche. La dominante de l'ensemble était également blanche. Mon regard a également été attiré par l'une de ces lumières qui se situait à l'extrémité gauche de l'ensemble par rapport à son sens de déplacement. Celle-ci clignotait régulièrement, d'une manière comparable aux feux d'un avion. Tous ces points lumineux semblaient indépendant car on voyait le ciel étoilé défiler en arrière plan. Ce qui m'a le plus surpris, c'est que ce phénomène n'était accompagné d'aucun bruit. Par contre, chaque point lumineux laissait derrière lui une traînée de "fumée" grise qui disparaissait rapidement. Les petites lumières avaient une intensité lumineuse comparable à l'étoile du berger. Je n'ai distingué aucune forme derrière ces lumières. En ce qui concerne la forme de l'ensemble, je pense qu'il s'agissait plus exactement d'un losange, pointes sur les côtés. En ce qui concerne la vitesse de l'ensemble,

La personne entendue,
(a signé au carnet de déclarations)

l'O.P.J.,

90207259

elle était semblable à celle d'un avion de chasse à 3000m d'altitude environ.

Depuis 15 jours, j'ai parlé de ce phénomène avec plusieurs personnes qui l'ont également vu et leur description se rapprochait de la mienne. Je n'ai regardé aucune émission de télévision car je n'ai pas de téléviseur.

Le 19 novembre 1999, à 19 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessous, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue,

L'O.P.J.,

(a signé au carnet de déclarations)

90307259

PHENOMENE D'O.V.N.I. OBSERVE LE 5.11.1990

Pièce n° 1008/5

Trainée de "fumée"
laissée dans le ciel.



lumières orangées
dont certaines
clignotaient.

trainées lumineuses
se transformant pro-
gressivement en "fumée"

lumières blanches
disposées en triangle.

Fuselages distingués

